



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 09 février 2017**

**DELIBERATION N° 12/ 2/2017 : REMPLACEMENT DE MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE TESCOU  
TESCOUNET**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 09 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 février 2017.*

**Présents Titulaires : 35**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE à Bernadette SERIEYS, Maxime BERAUDO à Christian PEREZ, Didier CLAMENS à Jean-Louis IBRES, Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, José GONZALEZ à Valérie RABAULT, Sophie LARAN à Danielle AMOUROUX, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Pauline MUGNIER à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX**

**Monsieur Marc BOURDONCLE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu les arrêtés préfectoraux n°82-2016-09-09-003 du 9 septembre 2016 et n°82-2016-09-20-012 du 20 septembre 2016 portant extension du périmètre du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à la commune de Reyniès à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2016-12-16-001 du 16 décembre 2016 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017,

Considérant que, conformément aux statuts du Syndicat Mixte Tescou Tescounet, le nombre de représentants du Grand Montauban Communauté d'Agglomération au Comité Syndical est de 6 titulaires et 6 suppléants,

Vu la délibération n°52 du 23 avril 2014 portant élection des représentants du Grand Montauban au Syndicat Mixte Tescou Tescounet.

La création du Syndicat Mixte Tescou-Tescounet répond à une nécessité de cohérence territoriale dans la perspective d'une gestion globale, concertée et durable des rivières Tescou et Tescounet sur l'ensemble du bassin versant.

Cette structure répartie sur trois départements (le Tarn, le Tarn et Garonne et la Haute Garonne), permet de coordonner et d'organiser l'ensemble des actions de restauration et d'entretien de ces deux cours d'eau.

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués des EPCI et des communes concernées. Les représentants du Grand Montauban sont au nombre de 6 titulaires et de 6 suppléants.

Suite à l'extension du périmètre du GMCA à la commune de Reyniès et à la modification du nombre de sièges du Conseil Communautaire, il convient de remplacer les membres qui ne peuvent plus représenter le Grand Montauban Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte Tescou-Tescounet, à savoir Anne ALASSANE et Isabelle SOULAYRES.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 1er février 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection de 2 représentants du GMCA au Syndicat Mixte Tescou-Tescounet.

Il est fait appel à candidature.

Considérant les candidatures suivantes :

- Représentant titulaire :
  - o Claude VIGOUROUX en remplacement d'Anne ALASSANE
- Représentant suppléant :
  - o Michel WEILL en remplacement d'Isabelle SOULAYRES

Entendu le présent exposé,  
Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'élire Claude VIGOUROUX, représentant titulaire du GMCA au Syndicat Mixte Tescou Tescounet.
- d'élire Michel WEILL représentant suppléant du GMCA au Syndicat Mixte Tescou Tescounet.
- de dire que les représentants du GMCA au Syndicat Mixte Tescou Tescounet sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard PAILLARES	Jean-Martial DEJEAN
Mathieu ALBERT	Pauline MUGNIER
Marie-Claude BERLY	Michel WEILL
Philippe FRANCOIS	Jean-Luc BUDOIA
Claude VIGOUROUX	Jean-François GARRIGUES
Maxime BERAUDO	Thierry DEVILLE

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS : 5.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**14 FEV. 2017**

De sa publication le :

**14 FEV. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 10 février 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

